

ANNEXE I

REFERENTIEL PROFESSIONNEL AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

CONTEXTE DE L'INTERVENTION

L'auxiliaire de vie sociale réalise une intervention sociale visant à compenser un état de fragilité, de dépendance ou de difficultés du à l'âge, la maladie, le handicap ou les difficultés sociales par une aide dans la vie quotidienne. Il favorise ainsi le maintien de la personne au domicile et évite son isolement. Il veille à la préservation ou à la restauration de l'autonomie de la personne et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Il intervient auprès des familles, des enfants, des personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, des personnes âgées, malades ou handicapées. Il réalise cette intervention au domicile, lieu de résidence privative (habituel ou de substitution) de la personnes aidée, et l'accompagne dans son environnement proche.

L'auxiliaire de vie sociale repère les potentialités et les incapacités constatées de la personne, ses besoins et ses attentes. Il met en œuvre un accompagnement adapté à la situation de la personne soit en l'aidant à faire, soit en faisant à sa place lorsque la personne est manifestement dans l'incapacité d'agir seule. Il évalue régulièrement et réajuste son intervention en s'assurant du consentement de la personne et de son implication à toutes les phases du projet individualisé et en collaboration avec l'encadrement.

L'auxiliaire de vie sociale, s'il dispose d'une certaine autonomie dans son intervention, inscrit son action dans le cadre d'un projet individualisé contractué avec la personne et dans le cadre des missions qui lui sont confiées par l'encadrement. Il contribue à l'amélioration de la qualité du service et travaille en liaison étroite avec les autres intervenants à domicile, les institutions sanitaires, sociales et médico-sociales.

Dans le cadre du projet individualisé, l'auxiliaire de vie sociale accompagne et aide la personne dans les actes essentiels (aide directe à la personne) et dans les activités ordinaires de sa vie quotidienne. Il favorise les activités et les relations familiales et sociales de la personne.

L'auxiliaire de vie sociale adopte un comportement professionnel en cohérence avec l'éthique de l'intervention sociale et veille tout particulièrement au respect des droits et libertés de la personne et de ses choix de vie dans l'espace privé de la personne qui est également son espace de travail.

REFERENTIEL D'ACTIVITES

Accompagnement et aide aux personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Accompagnement et aide aux personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne	Accompagnement et aide aux personnes dans les activités de la vie sociale et relationnelle	Participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet individualisé	Communication et liaison
<p>Stimuler les activités intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne Aide à la mobilisation, aux déplacements et à l'installation de la personne. Aider à l'habillage et au déshabillage. Aider seule à la toilette lorsque celle-ci est assimilée à un acte de vie quotidienne et n'a pas fait l'objet de prescription médicale. Aider une personne dépendante (par exemple confinée dans un lit ou dans un fauteuil) à la toilette, en complément de l'infirmier ou de l'aide soignant, selon l'évaluation de la situation par un infirmier, le plus souvent à un moment différent de la journée. Aider, lorsque ces actes peuvent être assimilés à des actes de la vie quotidienne et non à des actes de soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'alimentation ; - à la prise de médicaments lorsque cette prise est laissée par le médecin prescripteur à l'initiative d'une personne malade capable d'accomplir seule et lorsque le mode de prise, compte tenu de la nature du médicament, ne présente pas de difficultés particulières ni ne nécessite un apprentissage ; - aux fonctions d'élimination. 	<p>Aider à la réalisation ou réaliser des achats alimentaires. Participer à l'élaboration des menus, aider à la réalisation ou réaliser des repas équilibrés ou conformes aux éventuels régimes prescrits. Aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant du linge et des vêtements, du logement. Aider à la réalisation ou réaliser le nettoyage des surfaces et matériels. Aider ou effectuer l'aménagement de l'espace dans un but de confort et sécurité.</p>	<p>Participer au développement et/ou au rétablissement et et/ou au maintien de l'équilibre psychologique. Stimuler les relations sociales. Accompagner dans les activités de loisirs et de la vie sociale. Aider à la gestion des documents familiaux et aux démarches administratives.</p>	<p>Observer et contribuer à l'analyse de la situation sur le terrain. Faire preuve en permanence de vigilance et signaler à l'encadrant et aux personnels soignants, tout état inhabituel de la personne aidée. Organiser et ajuster son intervention, en collaboration avec la personne aidée et l'encadrement, en fonction du projet individualisé initialement déterminé, des souhaits de la personne aidée et des évolutions constatées au quotidien.</p>	<p>Ecouter, dialoguer, négocier avec la personne en situation de besoin d'aide et les aidants naturels. Sécuriser la personne en situation de besoin d'aide. Travailler en équipe. Rendre compte de son intervention auprès des responsables du service, faire part de ses observations, questions et difficultés avec la personne aidée. Repérer ses limites de compétences et identifier les autres partenaires intervenants à domicile à solliciter. Intervenir en coordination avec les autres intervenants au domicile, les services sanitaires et sociaux et médico-sociaux.</p>

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Domaine de compétences 1 - Connaissance de la personne

- 1.1. Situer la personne aux différents stades de son développement
- 1.2. Situer la personne aidée dans son contexte social et culturel
- 1.3. Appréhender les incidences des pathologies, handicaps et déficiences dans la vie quotidienne des personnes

Domaine de compétences 2 – Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne

- 2.1. Assurer le confort, la sécurité et l'aide aux activités motrices et aux déplacements
- 2.2. Etablir une relation d'aide en stimulant l'autonomie des personnes
- 2.3. Repérer et évaluer les besoins et les capacités de la personne aidée dans les actes de la vie quotidienne
- 2.4. Contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux afin d'assurer une bonne hygiène de vie
- 2.5. Détecter les signes révélateurs d'un problème de santé ou de mal être et prendre les dispositions adaptées

Domaine de compétences 3 – Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle

- 3.1. Avoir une communication adaptée à la personne
- 3.2. Favoriser et accompagner les relations familiales et sociales de la personne

Domaine de compétences 4 – Accompagnement et aide dans les activités ordinaires de la vie quotidienne

- 4.1. Réaliser des repas adaptés et attractifs
- 4.2. Réaliser des achats alimentaires et participer à l'élaboration des menus
- 4.3. Entretenir le linge et les vêtements
- 4.4. Entretenir le cadre de vie
- 4.5. Aider à la gestion des documents familiaux et aux démarches administratives courantes

Domaine de compétences 5 – Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé

- 5.1. Analyser les besoins et attentes de la personne dans tous les aspects de sa vie
- 5.2. Adopter des comportements qui respectent la personne et son lieu de vie
- 5.3. Contribuer à l'élaboration du projet d'individualisé
- 5.4. Organiser son intervention à partir du projet individualisé
- 5.5. Analyser et rendre compte de son intervention

Domaine de compétences 6 – Communication professionnelle et vie institutionnelle

- 6.1. Travailler en équipe pluri-professionnelle
- 6.2. Identifier les principaux dispositifs sociaux afin d'orienter la personne aidée vers les acteurs compétents
- 6.3. Positionner l'intervention à domicile dans le champ de l'action sociale et médico-sociale
- 6.4. Participer à la vie de l'établissement ou du service

Domaines de compétences	Compétences	Indicateurs de compétences
DC 1 : connaissance de la personne	<p>1.1. Situer la personne aux différents stades de son développement</p> <p>1.2. Situer la personne aidée dans son contexte social et culturel</p> <p>1.3. Appréhender les incidences des pathologies, handicaps et déficiences dans la vie quotidienne des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir prendre en compte les différentes étapes de développement de l'être humain - Savoir prendre en compte l'identité culturelle, le mode de vie, le vécu et l'histoire de la personne - Savoir prendre en compte les conséquences des pathologies, handicaps et déficiences sur la vie quotidienne et sociale des personnes
DC 2 : accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne	<p>2.1. Assurer le confort, la sécurité et l'aide aux activités motrices et aux déplacements</p> <p>2.2. Etablir une relation d'aide en stimulant l'autonomie des personnes</p> <p>2.3. Repérer et évaluer les besoins et les capacités de la personne aidée dans les actes de la vie quotidienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir aider à la mobilisation, aux déplacements, à l'installation, à l'habillage et au déshabillage de la personne en respectant et en stimulant son autonomie - Savoir aider à l'aménagement de l'espace dans un but de confort et de sécurité - Savoir prévenir les accidents domestiques et repérer les situations à risque - Savoir utiliser les actes de soins et d'hygiène comme support à la relation et la relation comme aide à la réalisation de ces actes - Savoir utiliser des moyens techniques et relationnels adaptés à la situation de la personne - Savoir donner confiance à la personne dans ses possibilités - Savoir aider les personnes à valoriser leur image auprès des autres et auprès d'elles mêmes - Savoir observer, analyser les situations rencontrées - Savoir adapter ses pratiques en fonction de la situation de la personne - Savoir évaluer les facteurs de progression ou de régression de la personne et réajuster sa pratique au quotidien

	<p>2.4. Contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux afin d'assurer une bonne hygiène de vie</p> <p>2.5. Détecter les signes révélateurs d'un problème de santé ou de mal être et prendre les dispositions adaptées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir veiller à l'hygiène alimentaire, composer des menus équilibrés et adaptés à l'âge ou à l'état de santé des personnes et motiver la personne à boire et manger suffisamment - Savoir aider à la toilette, aux soins d'hygiène corporelle ou aux fonctions d'élimination en respectant la pudeur et l'intimité des personnes - Savoir aider à la prise de médicaments - Connaître le rythme biologique de la personne (sommeil, repas,...) - Connaître les limites de son intervention en matière de soins et d'hygiène - Savoir concourir au bien être de la personne par des gestes adaptés (massages non médicaux,...) - Savoir écouter, entendre et questionner les données de toutes natures susceptibles de concourir au repérage des variations de l'état général de la personne - Savoir évaluer ce qui relève d'une intervention immédiate, à court terme, ou d'une vigilance dans la durée - Savoir intervenir en urgence - Adapter son accompagnement - Connaître les limites de son intervention et savoir faire appel aux professionnels compétents - Savoir prévenir la maltraitance, repérer les situations de maltraitance et alerter - Savoir gérer les comportements agressifs éventuels de la personne
<p>DC 3 : accompagnement dans la vie sociale et relationnelle</p>	<p>3.1. Avoir une communication adaptée à la personne</p> <p>3.2. Favoriser et accompagner les relations familiales et sociales de la personne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir expliciter ses actes professionnels - Savoir développer avec la personne un mode de communication adapté (verbal ou non verbal,...) - Savoir identifier et prendre en compte les besoins relationnels de la personne et prévenir l'isolement - Savoir faciliter les relations de la personne avec sa famille - Savoir faciliter les relations de la personne avec son environnement social

		<p>(média, environnement proche, voisinage,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir aider la personne dans son rapport à l'autre lorsque cela est nécessaire - Savoir faciliter la participation de la personne aux activités à l'extérieur - Savoir favoriser l'insertion sociale de la personne (parents,...) dans la vie de la cité - Savoir proposer des activités susceptibles de stimuler la mémoire ou l'activité motrice tout en tenant compte des goûts et des envies des personnes
<p>DC 4 : accompagnement et aide dans les activités ordinaires de la vie quotidienne</p>	<p>4.1. Réaliser des repas adaptés et attractifs</p> <p>4.2. Réaliser des achats alimentaires et participer à l'élaboration des menus</p> <p>4.3. Entretenir le linge et les vêtements</p> <p>4.4. Entretenir le cadre de vie</p> <p>4.5. Aider à la gestion des documents familiaux et aux démarches administratives courantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir utiliser des techniques culinaires simples appliquées aux situations, à l'âge et aux capacités des personnes aidées - Savoir veiller à la présentation des repas - Connaître les grands principes de conservation des aliments, d'hygiène alimentaire et savoir prévenir les intoxications alimentaires. - Savoir réaliser des achats alimentaires en fonction des ressources (budget, équipements,...) et des habitudes culturelles des personnes - Savoir utiliser les techniques courantes de lavage, de repassage du linge et de réparation des vêtements - Savoir utiliser les techniques, les produits et les équipements d'entretien du cadre de vie - Savoir aider à organiser le logement en fonction des habitudes, des activités, de l'état de la personne - Savoir aider la personne à gérer des documents et formulaires administratifs simples dans la limite de ses compétences - Avoir des notions de classement et d'échéancier - Savoir accompagner la personne dans ses démarches

<p>DC 5 : participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé</p>	<p>5.1. Analyser les besoins et attentes de la personne dans tous les aspects de sa vie</p> <p>5.2. Adopter des comportements qui respectent la personne et son lieu de vie</p> <p>5.3. Contribuer à l'élaboration du projet d'individualisé</p> <p>5.4. Organiser son intervention à partir du projet individualisé</p> <p>5.5. Analyser et rendre compte de son intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir observer, écouter la personne - Savoir s'informer des diagnostics posés par d'autres professionnels - Savoir contribuer à un diagnostic partagé en apportant les éléments d'information les plus significatifs - Savoir intervenir conformément aux règles de l'éthique et de la déontologie - Savoir respecter les droits, les libertés et les choix des personnes - Savoir recueillir l'avis de la personne et en tenir compte - Savoir créer les conditions d'une relation de confiance - Savoir respecter l'intimité de la personne dans son cadre de vie - Savoir construire un projet individualisé en liaison avec l'équipe et l'encadrement - Savoir recueillir le consentement de la personne sur la mise en œuvre de ce projet individualisé - Savoir gérer son temps - Savoir définir des priorités - Savoir développer une analyse cohérente à l'oral et à l'écrit et adaptée à l'interlocuteur - Savoir rédiger des écrits professionnels - Savoir dresser des bilans réguliers de son intervention - Savoir rendre compte de son intervention à l'équipe et à l'encadrement
<p>DC 6 : communication professionnelle et vie institutionnelle</p>	<p>6.1. Travailler en équipe pluri-professionnelle</p> <p>6.2. Identifier les principaux dispositifs sociaux afin d'orienter la personne aidée vers les acteurs compétents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir exposer une situation et formuler des propositions à l'équipe et à l'encadrement - Savoir réagir aux propositions faites par l'équipe ou l'encadrement - Savoir utiliser les outils de transmission de l'information (cahier de liaison,...) - Connaître les principaux acteurs intervenant dans le champ de l'action sociale et médico-sociale (conseil

	<p>6.3. Positionner l'intervention à domicile dans le champ de l'action sociale et médico-sociale</p> <p>6.4. Participer à la vie de l'établissement ou du service</p>	<p>général, établissements et services, Etat, organismes de sécurité sociale,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux dispositifs du champ de l'action sociale et médico-sociale (APA, prestations handicap, vieillesse, assurance maladie, allocations familiales, services aux personnes,...) - Savoir repérer les principaux acteurs et les réseaux intervenant sur un territoire <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principales professions intervenant dans le champ de l'action sociale et médico-sociale - Connaître le champ d'intervention des aides à domicile et ses limites, notamment en matière de soins. - Savoir expliciter une intervention professionnelle à domicile - Savoir prendre des initiatives et des responsabilités dans le cadre d'une intervention à domicile et faire preuve d'autonomie <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les missions de l'établissement ou du service - Connaître l'organigramme de l'établissement ou du service et les principales fonctions des membres de l'équipe et de l'encadrement - Contribuer à l'élaboration du projet d'établissement ou de service et inscrire son action dans ce projet - Savoir accueillir et accompagner des nouveaux professionnels
--	--	---